Registre : Ouverture des écoles privées : Eure

Numéro d'inventaire : 2023.0.148

Type de document : texte ou document administratif

Période de création : 1ère moitié 20e siècle

Date de création: 1914 - 1962

Inscriptions:

étiquette : Ecoles privées (étiquette blanche, rectangulaire, aux angles arrondis, décorée d'un cadre ornemental noir à volutes ; écriture manuscrite à l'encre noire.) (couverture)
étiquette : P O T 2 MAINS (Etiquette de fabricant, ovale, noire, avec cadre décoratif et

inscriptions dorés. Collée en haut à droite de la deuxième de couverture.) **Matériau(x) et technique(s)** : papier, carton | encre, | crayon de couleur

Description: Livre composé d'une couverture en carton recouvert de tissu marron, à reliure brochée, au dos rond recouvert de papier fin beige. Pages de garde bleues rayées jaunes, avec marbrures rouges et jaunes. Papier ligné (0,8 cm entre les lignes) avec marge tracée en rouge. Chaque ligne est destinée à accueillir du texte manuscrit à l'encre noire; les différentes parties sont séparées par un trait horizontal à l'encre noire. A partir de la page 164, la présentation du cahier change et il accueille alors un tableau à 12 colonnes par double page, rempli à l'encre bleue, noire ou rose. Quelques mentions ont été réalisées aux crayons de couleur, rouge ou bleu. Les pages 205 à 211 ont été ajoutées à la fin du registre : la page 210 est collée sur la page de garde gauche à la fin du livre. Deux documents rédigés à la machine à écrire sur papier ont été ajoutés au livre : le premier est collé sur la page de garde gauche au début du registre ; le second est agrafé à la page 178.

Mesures: hauteur: 30,7 cm; largeur: 21 cm (dimensions du livre fermé)

Notes: Ce registre a été utilisé pour recopier les demandes d'ouvertures ou de succession des écoles privées enfantines, primaires, élémentaires et secondaires dans l'Eure; la première demande est datée du 28 août 1914, la dernière a été notée le 27 novembre 1962. - Jusqu'à la page 162, inscriptions dans la marge: lieu où l'on souhaite ouvrir l'école, nom du demandeur, date de la demande. Dans la partie réservée au texte, les maires des communes concernées, ou bien les demandeurs, ont inscrit l'objet de leur demande (pourquoi vouloir créer une école, pour quel public, dans quels locaux de la commune, diplômes des demandeurs). Les mentions de signatures à la fin des textes laissent à penser que les registres ont servi à copier les demandes écrites d'après des courriers. - A partir de la page 164, les demandes sont remplies sous forme d'un tableau situé sur des doubles pages; 12 colonnes soit: numéro d'ordre, date du dépôt, commune siège des écoles, nature de l'école, nom et prénoms du déclarant, titres de capacités, date et lieu d'obtention des diplômes, date et lieu de naissance, date de délivrance du récépissé, date d'envoi des dossiers aux I. P., création ou succession, observations.

Deux documents ont été ajoutés au livre : - le premier, tapé en bleu à la machine à écrire et assez sensible, justifie une consultation règlementée de l'ouvrage : il s'agit d'un courrier envoyé par le Ministère de l'Instruction Publique des Beaux-Arts et de l'Enseignement Technique à Monsieur l'Inspecteur Académique. Daté du 4 juin 1924, portant le tampon de l'Inspection Académique de l'Eure et noté confidentiel, il comporte une liste "des instituteurs publics et privés qui ont été frappés d'interdiction, étant entendu qu'il s'agit des interdictions s'étendant à tout le territoire". Le tableau à 3 colonnes comporte 32 noms de famille, les

1/8

Conseils départementaux et les dates de décision des interdictions. - le second a pour titre "Conseil départemental / Enseignement privé / DOSSIERS d'ouverture d'Ecole / ou de modification dans les locaux". Il comporte 2 parties : I. ETABLISSEMENTS PRIVES PRIMAIRES, II. ETABLISSEMENTS PRIVES SECONDAIRES. Y sont inscrits les noms des villes, du demandeur, et parfois une annotation comme "A retiré sa demande d'internat". Le document, tapé à la machine à écrire à l'encre noire, a été annoté à l'écriture manuscrite à l'encre violette ("Examinés par le Conseil Départemental dans sa séance du 17 déc. 1952").

Mots-clés: Organisation administrative

Lieu(x) de création : Eure

Autres descriptions : langue : Français

Nombre de pages : 211

Objets associés: 2023.0.149

Lieux : Eure

<u> </u>	
	1
· helle 1	
Mle chery	La soussignée, Hélène Louise Clemence Chéry, munie de
Hélène Louige	Brevat élémentaire, nei à Vary, 16 : Air! le 4 hor. 1885
llémence	déclare à M le Maire de la Commune de Béauneguil
Blaumeguil	toy intention d'onvriv, après l'expiration de délai légal
1staumeful	une école privée primaire élémentaire pour les filles
28 fort 1944	dans un local titué en cette commune près de l'églije
-	et préjentement occupe par lu le Drouet et.
	apportenant à Mil'abbe de maistre.
	Le maire de son côte reconnait avoir recu et
	compris la déclaration ci dessu, et la terris pour
	valable. Pait à Beaumegnil, 28 Août 194
	degratures.
he Dividis	7'.111- 0 1
	J'ai l'homeur de vous faire comaître mon retentions
Bemecout	de prende la direction de l'école primaire élementaire
Ub Arit 1914	privée de fille, avec anuexe de clagse enfantine dans
Hore E 1914	
	Jusqu'à ce jour, pai été employée comme aux iliaire
	à l'école libre de mainte,
B. W	devous adresse le plan de l'école et les pièces
	exiges vous préant de voicloir bien les viger et
	me donner toute autorijation
hidelys	1'an love to 29 Tilled 1'a 4 + : 0
muse (g)	L'an 194, le 29 Trillet, l'at préjontée devant hour, maire de la bille des Andelys, arrondissement
29 Tuillet et	de det département de l'Eure
127 hre 1944	In the Creux (marie Apolline Hélène) domiciliée aux
1 11	Andely I we de la Boullage, rée à Ruaux (lospe)
In the Crown	le 18 Jauvier 1862 laquelle nous a déclaré être
	pour vue d'un brevet de Capacilé pour l'enjeigne.
	ment Dimaire délissé le 19 8tre 1873 par le
•	hent primaire déliné le 19 8tre 1883 par le. Vice Recteur de l'Hadeinie de Paris.
	Edquelle enjute nous a déclaré Conformèment
	The state of the s

<u> </u>	
2	
	11 1 2 1 D . 1 2 at 1 1881 2 11 1 1
	à l'art. 3) de la loi de 80 octo bre 1886 avoir l'Artentron
	d'orisrir une coole privée de fille, dans la Commune de,
· / · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Andely rue, H Jean et de la Boullage
	Le maire soughigne reconnait avoir rece Communica-
	trois à l'appour de la préjente déclaration de play
	des hieux affecte, à cette école, de brevet de capacite
	et de l'acte de naistance de la dite de moiselle Croup
	marie Apolline Hélène
	Lignatives
	L'an mil neces cout quatorze, le 12 pre, s'est préjente
	devant nover, maire de la Commune de Rideles,
4	arrondissement de dit, département de l'Eure
*	helle Comment of the Hillian it Principles
	Me Creux marie Apolline Hélève domicilies
	aux Andelys une de la Boullage, née à Ruccux
. (boses) le 1 Janvier 1862, laquelle nou, a déclaré
	conformement à l'art. 37 de la loi de socet. 1886
	avoir l'intention d'anucre me reupioneal
	à l'École privée de fille, dont elle a fait une
	de claration d'ouverture le 29 Juillet 1964 à
	la mairie de tridelys
	la mairie de Mudelys
A Clair d'Arcay	Le 15 février mil neuf Cent quinze, d'est préjentée devant
1517.	nou maire de la Commune de Helair d'Arrey avron-
15 feores 1915	hissement de Bornay, desartement de l'Eure,
In le Coursin	hou, maire de la Commune de Hlair d'Arrey, avron- histement de Bernay, département de l'Eure, la Jieur Pie Courgin desige Feornage Marie née à
me successify	La Roche Derrien ; département de, lôte, ou M. , le 4
	Août 1870, de Charle, Courgin et de marie Prijent, pourous
	1' B. 17' I P + del'her devine
	d'un Brevet étémentaire par le Recteur de l'Madenne
	de Renne, le 48 tre 1886 à d'Esseuc (C. du h)
	Legnel nous a déclare conformement à l'art. 37 de la loi
,	he 30 The 1886, avair l'intention d'orission une ésole
	primaire dans la commune de M Clair d'Arcey

<u> </u>	
	9
	1101
	prej l'Eslige, departement de l'Eure,
. ,	la dite tres longing denige Francoge Marie a déclaré
	en outre qu'il a duccepsivement habité depour, lo any
	dans les Commune, ci-après de dignées, et qu'il a exerce
	la profession frivantes, tavoir:
	du 88 bes 1903 au Tanvier 1910 à Coucher (Eure) en
	qualité d'adjte, dre 19 7 be 1910 jusqu'à ce jour, à It
	Clair d'Arcey (Eure) en qualité de directrice ;
	du Maurier 1910 au 1º5 Juis 1910, avite 83 la rue de la
	Comprie Barrages berning Schander Be Congres
	Concore, Bernay, penjion Schooler de Ofice au
	19 The 1910 en vacasue, à la Roche Decreu, (C. dul)
	Le maire toughique reconnait avois recu, à l'appour
	de la prégente déclaration, l'acte de haitsance et le
	brevet de Capacite.
	Pores Coto a Constorne
	brevet de Capacité. Pour copie conforme Le maire ld Jeannel.
	Le maire la Jeannel
Francheville	ha tousignée Céline Autoinette Marce Lechat, nytitutice
-	
4. lle 1 1 ,	Demenrant à l'école libre de trancheville, nes le 10
mle Lechat	millet 1869 à Anger (Met L) déclare à luongieur
Amai lges	
in igis	le maire de la Commune de transcher ille son intention
	d'ouvrir, aprè, l'expiration du délai léjal une école.
	priver primaire élémentaires pour les filles dans le
	Part is her to the heart
-	local precedemment occupé par helle marais, en
	Cette commune, sur la voute de Francheville.
	m le maire de son toté, reconnait avoir recu
V.	et compris la de claration, Ci. dessus et la tanir
	pour valable,
	Fait o Francher Me 371115 1911
	1 (1 1 1
	Fait à Francher Me, Francher Me : C. Lechat Francher Me, 31 mai 1915
	Franchoville, 31 mai 1915
	Du La Main - Laint Habal
	Du de main : Ligne: pet Hebert
*	